

Plaidoiries : les jeunes défendent leur planète

Pourquoi, comment ?

En quoi consiste ce concours ?

Inscrit au programme du Festival des solidarités, le concours de plaidoiries a été maintenu par le service coopération décentralisée et relations internationales de la Ville, mais à distance. Vendredi, le jury s'est réuni en visioconférence pour visionner les plaidoiries préenregistrées et délibérer.

Qui pouvait concourir ?

Les collégiens, lycéens et étudiants scolarisés ou habitant à Hérouville, âgés de 11 à 14 ans ou de 15 à 18 ans pour chaque catégorie.

Malgré les circonstances, quatre lycéennes âgées de 14 et 15 ans se sont lancé ce défi. Trois ont bénéficié de l'appui de l'un de leurs professeurs, la quatrième a préparé seule sa prestation.

Plaider pour quoi et comment ?

À partir du thème climat et développement durable, chaque candidate devait défendre l'un des dix articles de la charte de l'environnement de 2005. Chaque prestation, limitée à cinq minutes, faisant l'objet d'un enregistrement vidéo pour être présentée à deux jurys.

Comment fonctionnent les jurys ?

Le premier est composé de neuf membres : avocate, directeur de l'Agence de l'eau, Centre permanent d'initiation à l'environnement, élus de la Ville, Conseil des jeunes et relations internationales. Si quelques difficultés techniques ont été perçues, chaque prestation a été évaluée sur le fond et la forme. Le jury s'est appuyé sur la pertinence du

sujet, la qualité des arguments, la force de conviction, le talent oratoire et le respect du temps de parole. Et l'engagement était au rendez-vous pour ce bel exercice !

Les vidéos en ligne sur le site de la Ville jusqu'au 27 novembre ont été soumises au vote du second jury public *via* les réseaux sociaux.

Les résultats issus de ces deux jurys seront connus après le 27 novembre.



Les membres du jury lors de leurs échanges en visio conférence. capture d'écran / DR